

Image not found or type unknown



Maladie professionnelle et arret maladie

Par **evemoune**, le **03/11/2009** à **15:04**

Bonjour,rnj ai ete operee en janvier 2008 des cervicales avec arthrodeses et disques en teflon.Suite a cela j ai fait une capsulite retractile de l epaule droite . cette derniere a ete reconnue en maladie professionnelle en aout 2008. Donc je suis arreee en maladie professionnelle depuis. Aujourd hui la secu va declarer consolidee mon epaule au 15 novembre 2009, mais j ai encore des sequelles et des douleurs au niveau des cervicales. Est ce qu il est possible de faire suivre un arret maladie pour mes cervicales ?